



Les grands
textes
de la gauche

Choisis et présentés par
Grégoire Franconie et Jacques Julliard

Champs classiques

Les grands textes de la gauche

Choisis et présentés par Grégoire Franconie
et Jacques Julliard

Qu'est-ce qu'être de gauche ? Le clivage gauche-droite, lit-on parfois, n'a plus de sens aujourd'hui – il n'en aurait peut-être même jamais eu... Et si la réponse se trouvait dans l'histoire ?

C'est le pari de ce livre : voici un panorama des gauches françaises, de la Révolution à nos jours, par les textes. Laissons la parole à Robespierre, à Jaurès et à François Mitterrand ; à Victor Hugo, à Sartre ; à Léon Blum, à Simone Weil, à Nuit Debout...

À travers leurs mots, l'identité de la gauche se forge. Parce que la gauche se reconnaît dans des valeurs, des principes ; parce qu'on peut distinguer des familles, des généalogies, parmi les hommes qui l'ont incarnée ; et parce qu'il est important, à l'heure des choix et des engagements, d'en avoir conscience.

Ancien élève de l'EHESS, **Grégoire Franconie** est docteur en histoire contemporaine et chercheur associé au Centre d'histoire du XIX^e siècle. Spécialiste d'histoire politique et culturelle, il a enseigné aux universités Paris-Est Marne-la-Vallée et Créteil.

En couverture :
D'après un buste de la République
par Jean Gautherin, sculpture
en marbre, 1880. Musée des Beaux-Arts
de la Ville de Paris, Petit Palais.
© Petit Palais / Roger-Viollet.

Flammarion

LES GRANDS TEXTES
DE LA GAUCHE

DANS LA MÊME COLLECTION

Les Déclarations des droits de l'homme, présentées par Frédéric Rouvillois.

Les Grands Articles qui ont fait l'histoire, choisis et présentés par Patrick Eveno.

Les Grands Discours du XX^e siècle, choisis et présentés par Christophe Boutin.

Les Grands Textes de la droite, choisis et présentés par Grégoire Franconie.

Les Grands Textes de la pensée monétaire, choisis et présentés par Christian Tutin.

Les Grands Textes fondateurs de l'écologie, choisis et présentés par Ariane Debourdeau.

Écrits féministes de Christine de Pizan à Simone de Beauvoir, choisis et présentés par Nicole Pellegrin.

LES GRANDS TEXTES DE LA GAUCHE

1789-2017

*Choisis et présentés par Grégoire Franconie,
avec Jacques Julliard*

Champs classiques

Ce volume est la version remaniée, révisée et augmentée
de *La Gauche par les textes, 1762-2012*,
de Jacques Julliard et Grégoire Franconie (© Flammarion, 2012).
© Flammarion, 2017.
ISBN : 978-2-0813-9590-9

LA MAIN ET L'ARBRE

Une histoire de la gauche et de la droite
à travers les textes ¹

L'existence dans la vie politique française de deux camps antagonistes, la gauche et la droite, est régulièrement contestée, au motif que cette distinction ne serait plus pertinente *aujourd'hui*. C'est oublier que cette remise en cause d'une division fondamentale entre deux forces opposées est au moins aussi ancienne que l'apparition de la gauche et de la droite dans le champ politique. À l'appui de cette contestation, on soulignera le refus de certains de se reconnaître « de gauche » ou « de droite » ², la volonté de dépasser les clivages partisans, la réalité des formations centristes, et bien sûr les étonnantes trajectoires individuelles de la gauche vers la droite ou de la droite vers la gauche. Ces phénomènes relèvent au fond de la complexité de l'engagement dans la vie publique et de la construction des identités politiques au cours de ces deux derniers siècles. Mais reconnaître cette complexité ne revient pas à nier l'existence de la gauche et de la droite : cela rend d'autant plus nécessaire de leur restituer toute leur épaisseur historique, celle qui continue de donner chair à un espace politique fracturé.

1. Pour la droite, voir *Les Grands Textes de la droite*, choisis et présentés par Grégoire Franconie, Flammarion, « Champs », 2017.

2. Il est révélateur que pour cette raison certains auteurs, hommes ou femmes politiques que nous avons prévu de citer dans l'un ou l'autre volume n'aient pas souhaité y apparaître.

L'appartenance à l'un ou l'autre de ces deux pôles est en effet une question d'adhésion à des principes, à des valeurs, à des méthodes d'intervention dans la cité, qui s'inscrivent dans un héritage historique assumé ou révoqué. C'est sa confrontation à l'histoire qui ancre « à gauche » ou « à droite » un mouvement, un parti, une revue... On peut pour cette raison établir des généalogies, trouver des filiations, distinguer des familles. René Rémond a ainsi réparti les droites en trois traditions (légitimiste, orléaniste, bonapartiste) auxquelles Michel Winock a ajouté la tradition nationaliste. Jacques Julliard a proposé quant à lui un classement des gauches en quatre familles (libérale, jacobine, collectiviste, libertaire). La fabrique de la gauche et de la droite est le résultat d'hybridations, au croisement d'une mémoire entretenue, de redéfinitions idéologiques et d'une action ancrée dans le présent. Plusieurs ouvrages collectifs (sous la direction de Jean-Jacques Becker et Gilles Candar pour les gauches, de Jean-François Sirinelli pour les droites) ont récemment montré les continuités et les métamorphoses des cultures politiques, au défi continu des enjeux contemporains.

En dépit de la reconfiguration permanente du paysage politique, qui pourrait porter à relativiser l'appartenance essentielle à « la gauche » et à « la droite », il y a bien matière à regrouper leurs textes dans deux volumes distincts et cohérents. Leur identité gît en creux dans ce qu'elles se reprochent : la droite blâme la gauche de nier la force et la nécessité de l'enracinement ; la gauche accuse la droite d'en demeurer dépendante et de refuser le mouvement du progrès. S'il fallait leur choisir deux symboles, nous pourrions dessiner une main pour la gauche et un arbre pour la droite, tant ces métaphores ont parcouru sans interruption la littérature politique depuis la Révolution. Les textes de gauche exaltent la main qui prend les armes ou qui se dirige vers les urnes,

la main de la solidarité et la main du travailleur qui s'émancipe. Les textes de droite célèbrent l'arbre enraciné dans la terre des morts et qui, déployé vers l'avenir, garde la mémoire des siècles – c'est le peuplier de Maurras, le chêne de Malraux ou le pommier de Chirac.

Pour offrir aux lecteurs cette histoire de la gauche et de la droite par les textes, nous avons donné la parole aux acteurs multiples qui y ont pris part : hommes et femmes célèbres, inconnus ou oubliés ; politiques, militants, journalistes, artistes... Tous représentants des diverses tendances qui ont marqué l'histoire politique française depuis 1789 et qui sont intervenus dans tous les domaines irrigués par le politique. Pour cela, nous avons tenu à rassembler des sources très variées, qui prouvent combien la politique s'est imprimée dans tous les genres et registres de l'écrit, du discours au journal, du roman aux mémoires, du tract au poème, de l'essai au pamphlet, du manifeste à la chanson. Gageons que ces deux recueils sauront accompagner les citoyens dans leurs choix et leurs engagements, informés d'une histoire qui s'est écrite par les actes et par les mots.

Grégoire FRANCONIE

1.

AVEC LE PEUPLE,
PAR LE PEUPLE ?

Les sources de légitimité du pouvoir

La représentation du peuple

(1789)

Écrite à la fin de l'année 1788 dans la perspective de la réunion des états généraux, prévue pour le 1^{er} mai 1789, la célèbre brochure de l'abbé Sieyès (1748-1836) – Qu'est-ce que le tiers état ? – a connu d'emblée un formidable succès : plus de 30 000 exemplaires enlevés en quelques semaines, ce qui est pour l'époque exceptionnel. Sa simplicité, sa radicalité étonnent. Elle oppose sans ménagements le tiers état, pris comme un bloc, aux deux ordres privilégiés (le clergé et la noblesse), et elle définit l'action à mener. Par ce texte révolutionnaire, qui réclame le doublement du tiers aux états généraux et le vote par tête, Sieyès plaide en faveur d'une « assemblée représentative » qui rassemblerait les représentants de la nation : une manière d'affirmer que c'est la nation elle-même qui est le souverain.

Le plan de cet écrit est assez simple. Nous avons trois questions à nous faire.

1^o Qu'est-ce que le tiers état ? – TOUT.

2^o Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? – RIEN.

3^o Que demande-t-il ? – À ÊTRE QUELQUE CHOSE.

On va voir si les réponses sont justes. Jusque-là, ce serait à tort qu'on taxerait d'exagération des vérités dont on n'a pas encore vu les preuves. Nous examinerons

ensuite les moyens que l'on a essayés, et ceux que l'on doit prendre, afin que le tiers état devienne, en effet, *quelque chose*.

Ainsi nous dirons :

4° Ce que les ministres ont *tenté*, et ce que les privilégiés eux-mêmes *proposent* en sa faveur.

5° Ce qu'on aurait *dû* faire.

6° Enfin, ce qui *reste* à faire au tiers pour prendre la place qui lui est due.

[...]

Que demande le tiers état ? À devenir quelque chose.

Il ne faut point juger de ses demandes par les observations isolées de quelques auteurs plus ou moins instruits des droits de l'homme. Le tiers état est encore fort reculé à cet égard, je ne dis pas seulement sur les lumières de ceux qui ont étudié l'ordre social, mais encore sur cette masse d'idées communes qui forment l'opinion publique. On ne peut apprécier les véritables pétitions du tiers que par les réclamations authentiques que les grandes municipalités du royaume ont adressées au gouvernement. Qu'y voit-on ? Que le peuple veut être *quelque chose*, et en vérité le moins qu'il est possible. Il veut avoir, 1° de vrais représentants aux états généraux, c'est-à-dire des députés *tirés de son ordre*, qui soient habiles à être les interprètes de son vœu et les défenseurs de ses intérêts. Mais à quoi lui servirait d'assister aux états généraux, si l'intérêt contraire au sien y prédominait ! Il ne ferait que consacrer par sa présence l'oppression dont il serait l'éternelle victime. Ainsi, il est bien certain qu'il ne peut venir voter aux états généraux, s'il ne doit pas y avoir *une influence au moins égale à celle des privilégiés*, et il demande, 2° un nombre de représentants égal à celui des deux autres ordres ensemble. Enfin, cette

égalité de représentation deviendrait parfaitement illusoire, si chaque chambre avait sa voix séparée. Le tiers demande donc, 3^o que les votes y soient pris *par têtes et non par ordres*. Voilà à quoi se réduisent ces réclamations qui ont paru jeter l'alarme chez les privilégiés ; ils ont cru que par cela seul la réforme des abus devenait indispensable.

La modeste intention du tiers état est d'avoir aux états généraux une influence *égale* à celle des privilégiés. Je le répète, peut-il demander moins ? Et n'est-il pas clair que si son influence y est au-dessous de l'égalité, on ne peut pas espérer qu'il sorte de sa nullité politique et qu'il devienne *quelque chose* ?

Emmanuel-Joseph Sieyès, *Qu'est-ce que le tiers état ?*, Flammarion, 1988 (Paris, 1789), p. 31-32 et 53-54.

Pour aller plus loin

Paul Bastid, *Sieyès et sa pensée*, Hachette, 1970, 672 p.

Marcel Gauchet, *La Révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation, 1789-1799*, Gallimard, 1995, 288 p.

Patrice Gueniffey, *Le Nombre et la Raison. La Révolution française et les élections*, Éditions de l'EHESS, 1993, 559 p.

Jacques Guilhaumou, *Sieyès et l'ordre de la langue : l'invention de la politique moderne*, Kimé, 2002, 235 p.

Pasquale Pasquino, *Sieyès et l'invention de la Constitution en France*, Odile Jacob, 1998, 262 p.

Démocratie directe

(1793)

Animateur du club des Cordeliers, puis membre des Jacobins, Georges Danton (1759-1794) s'impose comme un orateur d'une énergie peu commune. Au printemps 1793, alors qu'il est député « montagnard » à la Convention, une députation de pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine vient réclamer à l'Assemblée des mesures sociales, telles que le maximum des prix. Tandis que le député Jean-Baptiste Boyer-Fonfrède demande l'arrestation des protestataires, Danton prend la parole pour défendre le droit de pétition, comme il l'avait déjà fait le 10 avril précédent. Pourtant hostile aux revendications des sans-culottes, Danton défend la pétition populaire comme institution démocratique.

Sans doute, la Convention nationale peut éprouver un mouvement d'indignation quand on lui dit qu'elle n'a rien fait pour la liberté ; je suis loin de désapprouver ce sentiment ; je sais que la Convention peut répondre qu'elle a frappé le tyran, qu'elle a déjoué les projets d'un ambitieux, qu'elle a créé un tribunal révolutionnaire pour juger les ennemis de la patrie, enfin, qu'elle dirige l'énergie française contre les révoltés ; voilà ce que nous avons fait. Mais ce n'est pas par un sentiment d'indignation que nous devons prononcer sur une pétition bonne en elle-même. Je sais qu'on distingue la pétition du dernier paragraphe, mais on aurait dû considérer ce qu'était

la plénitude de droit de pétition. Lorsqu'on répète souvent ici que nous sommes incapables de sauver la chose publique, ce n'est pas un crime de dire que, si telles mesures ne sont pas adoptées, la nation a le droit de s'insurger...

PLUSIEURS VOIX. — Les pétitionnaires ne sont pas la nation.

DANTON. — On conviendra sans doute que la volonté générale ne peut se composer en masse que de volontés individuelles. Si vous m'accordez cela, je dis que tout Français a le droit de dire que, si telle mesure n'est pas adoptée, le peuple a le droit de se lever en masse. Ce n'est pas que je ne sois convaincu que de mauvais citoyens égarent le peuple, ce n'est pas que j'approuve la pétition qui vous a été présentée ; mais j'examine le droit de pétition en lui-même, et je dis que cet asile devrait être sacré, que personne ne devrait se permettre d'insulter un pétitionnaire, et qu'un simple individu devrait être respecté par les représentants du peuple comme le peuple tout entier. (*Quelques rumeurs.*) Je ne tirerais pas cette conséquence de ce que je viens de dire, que vous assuriez l'impunité à quiconque semblerait être un conspirateur dangereux, dont l'arrestation serait nécessaire à l'intérêt public ; mais je dis que, quand il est probable que le crime d'un individu ne consiste que dans des phrases mal digérées, vous devez vous respecter vous-mêmes. Si la Convention sentait sa force, elle dirait avec dignité et non avec passion, à ceux qui viennent lui demander des comptes et lui déclarent qu'ils sont dans un état d'insurrection : « Voilà ce que nous avons fait, et vous, citoyens, qui croyez avoir l'initiative de l'insurrection, la hache de la justice est là pour vous frapper si vous êtes coupables. » Voilà comme vous devez leur répondre.

Georges Danton, « Discours du 1^{er} mai 1793 », dans
Discours civiques, Paris, 1920, p. 138-140.

Pour aller plus loin

- Michel Biard et Hervé Leuwers (dir.), *Danton, le mythe et l'histoire*, Armand Colin, 2016, 231 p.
- Martin Breugh, *L'Expérience plébéienne. Une histoire discontinuée de la liberté politique*, Payot, 2007, 416 p.
- Maurice Dommanget, *Enragés et curés rouges en 1793 : Jacques Roux, Pierre Dolivier*, présentation de Michel Vovelle, Spartacus, 1993, 171 p.
- David Lawday, *Danton, le géant de la Révolution*, Albin Michel, 2012, 394 p.
- Christine Le Bozec (dir.), *Danton et Robespierre, les deux visages de la Révolution*, Garnier, 2012, 378 p.
- Raymonde Monnier, *Le Faubourg Saint-Antoine, 1789-1815*, Société des études robespierristes, 1981, 367 p.
- Christine Peyrard, *Les Jacobins de l'Ouest : sociabilité révolutionnaire et formes de politisation dans le Maine et la Basse-Normandie (1789-1799)*, Publications de la Sorbonne, 1996, 408 p.
- Danièle Pingué, *Les Mouvements jacobins en Normandie orientale. Les sociétés politiques dans l'Eure et la Seine-Inférieure (1790-1795)*, CTHS, 2001, 653 p.

Une héroïne de gauche

(1845)

Aristocrate déclassée, épouse violentée, Flora Tristan (1803-1844) consacre sa vie à l'émancipation politique et sociale des ouvriers et à l'amélioration de la condition faite aux femmes. À Lyon, alors qu'elle accomplit son Tour de France des milieux populaires, Flora Tristan rencontre une jeune blanchisseuse, Éléonore Blanc, qui devient sa secrétaire et disciple. C'est elle qui publie en 1845 le portrait de cette féministe socialiste, décrite comme une martyre de la cause ouvrière.

Flora Tristan fit de bonne heure l'apprentissage de la vie, et ce fut à une rude école, celle du malheur. Bien jeune encore, elle fut placée dans des voies difficiles qui devaient la conduire à l'accomplissement de grandes choses. Son éducation, sa position sociale, les événements qui surgirent, tout concourut à en faire un être hors ligne. Mais pour que ses facultés se développassent, pour qu'elle pût se révéler et accomplir la mission que Dieu lui avait départie, il fallait, nous n'en saurions douter, le concours de toutes ces circonstances. D'un caractère noble, fier et indépendant, elle a senti le besoin de protester hautement contre l'oppression et la tyrannie, contre le mépris dont la société accable les victimes que ses préjugés lui immolent. Beaucoup de femmes ont souffert de tous ces maux, mais beaucoup ont souffert sans se plaindre, se soumettant fatalement à la loi imposée. Plus forte et plus grande, elle a crié

injustice à ceux qui lancent l'anathème, à ceux qui sanctionnent et qui perpétuent l'iniquité. Seule ou presque seule, elle s'est placée au poste le plus périlleux, bien résolue à ne pas reculer et présentant toujours sa face à l'ennemi terrible qu'elle voulait combattre, la société dans son organisation injuste et mauvaise. Oh ! il faut en effet être bien fort et bien grand pour venir protester ainsi contre cette puissance formidable. Pour la victime qui se dévoue, la vie est un douloureux martyr et son courage est d'autant plus grand qu'elle a sondé d'abord toutes les profondeurs de l'abîme ; elle sait d'avance à quels nombreux écueils elle viendra se heurter ; avant d'accepter la lutte, elle a bien compris la puissance et la force de son ennemi ; elle sait bien qu'elle marche au sacrifice ; mais, sentinelle avancée du progrès, apôtre d'une réforme, elle va toujours en avant. Elle a la conscience de son devoir ou de sa mission, et sa conviction est sainte, inébranlable et bien au-dessus de ses craintes. Quand elle succombera, elle aura combattu et elle laissera à d'autres, avec un exemple à suivre, l'espérance de la victoire.

Éléonore Blanc, *Biographie de Flora Tristan*,
Paris, 1845, p. 7-9.

Pour aller plus loin

- Jean Baelen, *La Vie de Flora Tristan : socialisme et féminisme au XIX^e siècle*, Seuil, 1972, 251 p.
- Évelyne Bloch-Dano, *Flora Tristan*, Payot, 2006, 395 p.
- Stéphane Michaud (dir.), *Flora Tristan, George Sand, Pauline Roland. Les femmes et l'invention d'une nouvelle morale (1830-1848)*, Créaphis, 1994, 108 p.
- Michelle Perrot, *Des femmes rebelles : Olympe de Gouges, Flora Tristan, George Sand*, Elyzad, 2014, 219 p.
- Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Albin Michel, 1994, 365 p.
- Anne Verjus, *Le Cens de la famille : les femmes et le vote, 1789-1848*, Belin, 2002, 255 p.

Au temps du suffrage universel

(1848)

Les 23 et 24 avril 1848 ont lieu les premières élections de la II^e République pour composer l'Assemblée nationale constituante. Il n'y avait pas eu d'élection au suffrage universel depuis 1792. Victor Hugo (1802-1885), qui n'est pas candidat, obtient plus de 55 000 voix à Paris ; il est ensuite élu aux élections complémentaires du mois de mai. Son adresse aux électeurs est une profession de foi républicaine. Mais la distinction qu'il établit entre deux républiques (la rouge et la tricolore) montre déjà qu'il siègera parmi les députés conservateurs. Ce n'est que progressivement que la politique du parti de l'Ordre poussera Victor Hugo à gauche de l'assemblée.

Mes concitoyens,

Je réponds à l'appel des soixante mille Électeurs qui m'ont spontanément honoré de leurs suffrages aux élections de la Seine. Je me présente à votre libre choix.

Dans la situation politique telle qu'elle est, on me demande toute ma pensée. La voici :

Deux Républiques sont possibles.

L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'Institut, l'École polytechnique et la Légion d'honneur, ajoutera à l'auguste devise : *Liberté, Égalité,*

Fraternité, l'option sinistre : *ou la Mort* ; fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit, qui est la fortune de tous, et le travail, qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendres, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu ; remettra en mouvement ces deux machines fatales qui ne vont pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine ; en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et après l'horrible dans le grand que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le petit.

L'autre sera la sainte communion de tous les Français dès à présent, et de tous les peuples un jour, dans le principe démocratique ; fondera une liberté sans usurpations et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moines dans un couvent, mais d'hommes libres ; donnera à tous l'enseignement comme le soleil donne la lumière, gratuitement ; introduira la clémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile ; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre, décuplera la valeur du sol ; partira de ce principe qu'il faut que tout homme commence par le travail et finisse par la propriété, assurera en conséquence la propriété comme la représentation du travail accompli et le travail comme l'élément de la propriété future ; respectera l'héritage, qui n'est autre chose que la main du père tendue aux enfants à travers le mur du tombeau ; combi-nera pacifiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel, les accroissements continus de

l'industrie, de la science, de l'art et de la pensée ; poursuivra, sans quitter terre pourtant, et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation sereine de tous les grands rêves des sages ; bâtira le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit ; subordonnera la force à l'intelligence ; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie ; fera de l'ordre la loi des citoyens, et de la paix la loi des nations ; vivra et rayonnera, grandira la France, conquerra le monde, sera en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

De ces deux Républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre.

Victor Hugo à ses concitoyens, affiche électorale, élections législatives d'avril-mai 1848.

Pour aller plus loin

- Maurice Agulhon, *La République au village*, Seuil, 1979, 543 p.
- Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Seuil, 2002 (1973), 328 p.
- Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France (1848-2000)*, Seuil, 2002, 368 p.
- Samuel Hayat, *1848. Quand la République était révolutionnaire*, Seuil, 2014, 404 p.
- Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Presses universitaires du Septentrion, 2007, 350 p.
- Jean-Marc Hovasse, *Victor Hugo*, Fayard, 2001 et 2008, 2 vol.
- Raymond Huard, *Le Suffrage universel en France, 1848-1946*, Aubier, 1991, 493 p.
- Jean-Noël Jeanneney, *Victor Hugo et la République*, Gallimard, 2002, 49 p.
- Jacqueline Lalouette, *Les Mots de 1848*, Presses universitaires du Mirail, 2008, 127 p.
- Franck Laurent, *Victor Hugo, espace et politique, jusqu'à l'exil (1823-1852)*, Presses universitaires de Rennes, 2008, 282 p.
- Pierre Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, 2001 (1992), 640 p.

Marieke Stein, *Victor Hugo, orateur politique (1848-1880)*, Honoré Champion, 2007, 771 p.

Philippe Vigier, *1848, les Français et la République*, Hachette, 1998, 437 p.

Vincent Villette, *Apprendre à voter sous la II^e République*, Les Indes savantes, 2013, 301 p.

Michel Winock, *Victor Hugo dans l'arène politique*, Bayard, 2005, 132 p.

Combats parlementaires

(1864)

Acteur majeur de la révolution de 1830, puis à la tête de l'opposition dans les années 1840, Adolphe Thiers (1797-1877) passe du côté du parti de l'Ordre sous la II^e République. Le second Empire le ramène à la gauche du paysage politique. Devant le Corps législatif, il prononce le 11 janvier 1864 un discours retentissant sur « les libertés nécessaires ».

Pour moi, messieurs, il y a cinq conditions qui constituent ce qui s'appelle le nécessaire en fait de liberté. La première est celle qui est destinée à assurer la sécurité du citoyen. Il faut que le citoyen repose tranquillement dans sa demeure, parcoure toutes les parties de l'État, sans être exposé à aucun acte arbitraire...

Il faut que le citoyen soit garanti contre la violence individuelle et contre tout acte arbitraire du pouvoir. Ainsi, quant à cette liberté qu'on appelle la liberté individuelle, je n'y insisterai pas ; c'est bien celle-ci qui mérite le titre d'incontestable et d'indispensable.

Mais, quand les citoyens ont obtenu cette sécurité, cela ne suffit pas. S'il s'endormait dans une tranquille indolence, cette sécurité, il ne la conserverait pas longtemps. Il faut que le citoyen veille sur la chose publique. Pour cela, il faut qu'il y pense... ; il faut que ses concitoyens y pensent comme lui, il faut que tous ensemble

échangent leurs idées et arrivent à cette pensée commune qu'on appelle l'opinion publique, et cela n'est possible que par la presse. Il faut donc qu'elle soit libre, mais lorsque je dis liberté, je ne dis pas impunité. De même que la liberté individuelle du citoyen existe, à la condition qu'il n'aura pas provoqué la vindicte de la loi, la liberté de la presse est à cette condition que l'écrivain n'aura ni outragé l'honneur des citoyens, ni troublé le repos du pays. (*Marques d'approbation.*)

Ainsi, pour moi, la seconde liberté nécessaire, c'est cette liberté d'échange dans les idées qui crée l'opinion publique. Mais, lorsque cette opinion se produit, il ne faut pas qu'elle soit un vain bruit, il faut qu'elle ait un résultat. Pour cela, il faut que les hommes choisis viennent l'apporter ici, au centre de l'État – ce qui suppose la liberté des élections – et, par liberté des électeurs, je n'entends pas que le Gouvernement qui est chargé de veiller aux lois n'ait pas un rôle, que le Gouvernement qui est composé de citoyens n'ait pas une opinion : je me borne à dire qu'il ne faut pas qu'il puisse dicter les choix et imposer sa volonté dans les élections. Voilà ce que j'appelle la liberté électorale.

Enfin messieurs, ce n'est pas tout ; quand ces élus sont ici mandataires de l'opinion publique, chargés de l'exprimer, il faut qu'ils jouissent d'une liberté complète ; il faut qu'ils puissent à temps... veuillez bien, messieurs, apprécier la portée de ce que je dis là –, il faut qu'ils puissent à temps apporter un utile contrôle à tous les actes du pouvoir. Il ne faut pas que ce contrôle arrive trop tard et qu'on n'ait que des fautes irréparables à déplorer. C'est là la liberté de représentation nationale... et cette liberté est, selon moi, la quatrième des libertés nécessaires.

Enfin vient la dernière – je ne dirai pas la plus importante, elles sont toutes également importantes –, mais la

dernière, dont le but est celui-ci : c'est de faire que l'opinion publique, bien constatée ici à la majorité, devienne la directrice des actes du Gouvernement. (*Bruit.*)

Il n'est pas besoin de bouleverser nos institutions pour vous donner (ces libertés)... Pour la liberté individuelle, il suffit de laisser tomber la loi de sûreté générale ; pour la presse, il ne faudrait pas toucher à la Constitution, il faudrait changer seulement un ou deux articles du décret sur la presse ; pour la liberté électorale, il faudrait changer quelques pratiques ; pour la liberté que j'appelle la liberté de la représentation nationale, il faudrait introduire un usage ici, celui d'interpeller les ministres, qui a existé dans tous les temps et qui existe partout ; et quant à la principale des libertés, celle qui consiste à établir le débat, en laissant le Souverain toujours au-dessus de nous, toujours étranger à nos discussions, qui consiste à rétablir le débat avec les ministres, pour celle-là il ne faut qu'un ou deux décrets comme l'Empereur en a déjà rendu plusieurs.

Ainsi, vous le voyez, il ne s'agit pas de bouleverser nos institutions ; il s'agit qu'elles soient développées dans le sens où elles l'ont déjà été.

Adolphe Thiers, discours au Corps législatif,
11 janvier 1864, dans *Le Moniteur universel*
du 12 janvier 1864.

Pour aller plus loin

Éric Anceau, *Les Grands Discours parlementaires du XIX^e siècle, de Benjamin Constant à Adolphe Thiers, 1800-1870*, Armand Colin, 2005, 381 p.

Éric Anceau, *Les Députés du Second Empire : prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, Honoré Champion, 2000, 1018 p.

Sylvie Aprile, *La Révolution inachevée (1815-1870)*, Belin, 2010, 670 p.

Pierre Guiral, *Adolphe Thiers*, Fayard, 1986, 622 p.

Pierre Lévêque, *Histoire des forces politiques en France*, tome I. 1789-1880, Armand Colin, 1992, 370 p.

René Rémond, *La Vie politique en France depuis 1789*, tome II. 1848-1879, Pocket, 2005 (Armand Colin, 1969), 412 p.

Michèle Riot-Sarcey, *Le Procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIX^e siècle*, La Découverte, 2016, 360 p.

Georges Valance, *Thiers, bourgeois et révolutionnaire*, Flammarion, 2007, 447 p.

Jean-Claude Yon, *Le Second Empire : politique, société, culture*, Armand Colin, 2012, 270 p.

Face aux électeurs

(1872 et 1876)

En 1872, alors qu'il est en campagne électorale dans l'Isère, Léon Gambetta prédit l'avènement d'une « couche sociale nouvelle » pour laquelle se construit la jeune République. Cette déclaration de Gambetta, qui veut séduire l'électorat grenoblois, déclenche une polémique parmi ses collègues parlementaires : le député devrait représenter toute la nation et non un groupe social particulier. Les classes moyennes ne vont pas moins constituer la base sociale de la III^e République. À la Chambre, autour de Gambetta, siègent les républicains dits opportunistes. À leur gauche, Georges Clemenceau (1841-1929) se fait remarquer pour son talent oratoire. En 1882, il force à la démission son rival Gambetta, à l'éloquence aussi redoutée. La profession de foi de Clemenceau pour les élections législatives de février 1876 le range parmi les républicains radicaux, à un moment où il n'existe pas encore de parti radical organisé.

On se demande, en vérité, d'où peut provenir une pareille obstination ; on se demande si ces hommes ont bien réfléchi sur ce qui se passe ; on se demande comment ils ne s'aperçoivent pas des fautes qu'ils commettent et comment ils peuvent plus longtemps conserver de bonne foi les idées sur lesquelles ils prétendent s'appuyer ; comment ils peuvent fermer les yeux à un spectacle qui devrait les frapper. N'ont-ils pas vu apparaître, depuis la

chute de l'Empire, une génération neuve, ardente, quoique contenue, intelligente, propre aux affaires, amoureuse de la justice, soucieuse des droits généraux ? Ne l'ont-ils pas vue faire son entrée dans les conseils municipaux, s'élever, par degrés, dans les autres conseils électifs du pays, réclamer et se faire sa place, de plus en plus grande, dans les luttes électorales ? N'a-t-on pas vu apparaître, sur toute la surface du pays – et je tiens infiniment à mettre en relief cette génération nouvelle de la démocratie – un nouveau personnel politique électoral, un nouveau personnel du suffrage universel ? N'a-t-on pas vu les travailleurs des villes et des campagnes, ce monde du travail à qui appartient l'avenir, faire son entrée dans les affaires politiques ? N'est-ce pas l'avertissement caractéristique que le pays – après avoir essayé bien des formes de gouvernement – veut enfin s'adresser à une autre couche sociale pour expérimenter la forme républicaine ? (*Oui ! oui ! – Sensation prolongée.*)

Oui ! je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle (*Nouveau mouvement*) qui est aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, et qui est loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières. (*Bravos.*)

Léon Gambetta, « Discours de Grenoble », 26 septembre 1872, dans René Rémond, *La Vie politique en France, 1848-1879*, Pocket, 2005 (Armand Colin, 1969), p. 340-341.

*

Nous, les républicains radicaux, nous voulons la République pour ses conséquences naturelles : les grandes et fécondes réformes qu'elle entraîne...

Le but que nous nous proposons, c'est l'accomplissement de la grande rénovation de 1789 ; inaugurée par la bourgeoisie française et abandonnée par elle avant son achèvement : c'est le rétablissement de la paix sociale par le seul développement de la justice et de la liberté : la paix républicaine.

Quelle meilleure mesure d'ordre que la mise en pratique des libertés nécessaires ; c'est-à-dire de toutes les libertés légitimes ? Qui en douterait quand nous voyons depuis quatre-vingts ans la compression systématique de l'esprit français aboutir à des exploitations périodiques où nous avons épuisé les horreurs de la guerre civile ?

Quelle plus sage mesure d'ordre et de justice que la réforme de l'impôt, qu'une équitable répartition de ses charges en raison des capacités contributives, que le dégrèvement de la production et du travail qui faciliterait si puissamment l'amélioration du sort du plus grand nombre ?

Quelle plus grande mesure d'ordre, de justice, et de liberté, que la séparation des Églises et de l'État, que la défense de notre société civile contre les entreprises d'une secte confessionnelle qui vise ouvertement à régler nos institutions et nos mœurs d'après la volonté souveraine et infaillible d'un prince étranger ?

Comment mieux rapprocher les classes sociales que par l'instruction générale, qui fécondera tant d'intelligences restées stériles faute de lumière, qui réunira les hommes de notre race dans un commun sentiment de patriotique solidarité, si les dogmes qui divisent les intelligences sont relégués dans les temples ? Quels conflits pourront surgir quand le prêtre restera dans l'église, le magistrat dans le prétoire, l'instituteur dans l'école ? Quel régime aura mieux respecté la conscience humaine et plus complètement affranchi les intelligences ?

Enfin, quelle plus efficace mesure d'ordre, de justice et d'apaisement que l'amnistie que nous ne demandons avec tant d'insistance que parce que nous voulons l'oubli, l'oubli réciproque ?

Georges Clemenceau, profession de foi du 6 février 1876, dans Jacques Kayser, *Les Grandes Batailles du radicalisme : des origines aux portes du pouvoir (1820-1901)*, Rivière, 1962, p. 324-325.

Pour aller plus loin

Pierre Barral, *Le Département de l'Isère sous la Troisième République (1870-1940)*, Armand Colin, 1962, 597 p.

Sylvie Brodziak, *Clemenceau*, Presses universitaires de Vincennes, 2015, 188 p.

Jean-Baptiste Duroselle, *Clemenceau*, Fayard, 2007 (1988), 1 077 p.

Jérôme Grévy, *La République des opportunistes, 1870-1885*, Perrin, 1998, 415 p.

Arnaud-Dominique Houte, *Le Triomphe de la République, 1871-1914*, Seuil, 2014, 415 p.

Jacques Julliard, *Clemenceau briseur de grèves*, Julliard, 1965, 204 p.

Dominique Lejeune, *La France des débuts de la III^e République, 1870-1896*, Armand Colin, 2016 (6^e éd.), 287 p.

Jean-Marie Mayeur, *Léon Gambetta, la patrie et la République*, Fayard, 2008, 556 p.

Michel Winock, *Clemenceau*, Perrin, 2010, 688 p.

La nation selon la gauche

(1882)

En 1882, la conférence donnée à la Sorbonne par Ernest Renan (1823-1892) rappelle que la Révolution française a porté une nouvelle définition de la nation, fondée sur « le désir de vivre ensemble » en adhérant à la communauté des citoyens. Cette conception citoyenne et contractuelle de la nation est le « plébiscite de tous les jours » d'une communauté qui s'est progressivement constituée dans l'histoire. Une telle définition s'écarte d'une conception essentiellement culturelle de la nation alors dominante en Allemagne. Formulé par Renan dans le contexte de la récente perte par la France de l'Alsace-Lorraine (1871), ce texte est plus largement devenu emblématique de l'idéal républicain.

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la

gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate : « Nous sommes ce que vous fûtes ; nous serons ce que vous êtes » est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie.

Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques ; voilà ce que l'on comprend malgré les diversités de race et de langue. Je disais tout à l'heure : « avoir souffert ensemble » ; oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun.

Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie. Oh ! je le sais, cela est moins métaphysique que le droit divin, moins brutal que le droit prétendu historique. Dans l'ordre d'idées que je vous soumets, une nation n'a pas plus qu'un roi le droit de dire à une province : « Tu m'appartiens, je te prends. »

Une province, pour nous, ce sont ses habitants ; si quelqu'un en cette affaire a droit d'être consulté, c'est l'habitant. Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui. Le vœu des nations est, en définitive, le seul critérium légitime, celui auquel il faut toujours en revenir.

Nous avons chassé de la politique les abstractions métaphysiques et théologiques. Que reste-t-il, après cela ? Il reste l'homme, ses désirs, ses besoins. La sécession, me direz-vous, et, à la longue, l'émiettement des nations sont la conséquence d'un système qui met ces vieux organismes à la merci de volontés souvent peu éclairées. Il est clair qu'en pareille matière aucun principe ne doit être poussé à l'excès. Les vérités de cet ordre ne sont applicables que dans leur ensemble et d'une façon très générale. Les volontés humaines changent ; mais qu'est-ce qui ne change pas ici-bas ? Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera. Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons. À l'heure présente, l'existence des nations est bonne, nécessaire même. Leur existence est la garantie de la liberté, qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et qu'un maître.

Par leurs facultés diverses, souvent opposées, les nations servent à l'œuvre commune de la civilisation ; toutes apportent une note à ce grand concert de l'humanité, qui, en somme, est la plus haute réalité idéale que nous atteignons. Isolées, elles ont leurs parties faibles. Je me dis souvent qu'un individu qui aurait les défauts tenus chez les nations pour des qualités, qui se nourrirait de vaine gloire ; qui serait à ce point jaloux, égoïste, querelleur ; qui ne pourrait rien supporter sans dégainer, serait le plus insupportable des hommes. Mais toutes ces dissonances de détail disparaissent dans l'ensemble. Pauvre humanité, que tu as souffert ! que d'épreuves

t'attendent encore ! Puisse l'esprit de sagesse te guider pour te préserver des innombrables dangers dont ta route est semée !

Je me résume, messieurs. L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister. Si des doutes s'élèvent sur ses frontières, consultez les populations disputées. Elles ont bien le droit d'avoir un avis dans la question. Voilà qui fera sourire les transcendants de la politique, ces infailibles qui passent leur vie à se tromper et qui, du haut de leurs principes supérieurs, prennent en pitié notre terre à terre. « Consulter les populations, fi donc ! quelle naïveté ! Voilà bien ces chétives idées françaises qui prétendent remplacer la diplomatie et la guerre par des moyens d'une simplicité enfantine. » – Attendons, messieurs, laissons passer le règne des transcendants ; sachons subir le dédain des forts. Peut-être, après bien des tâtonnements infructueux, reviendra-t-on à nos modestes solutions empiriques. Le moyen d'avoir raison dans l'avenir est, à certaines heures, de savoir se résigner à être démodé.

Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?* (1882),
Imprimerie nationale, 1996, p. 240-243.

Pour aller plus loin

Jean Balcou, *Ernest Renan : une biographie*, Honoré Champion, 2015, 467 p.

Patrick Cabanel, *La Question nationale au XIX^e siècle*, La Découverte, 1997, 121 p.

Suzanne Citron, *Le Mythe national : l'histoire de France revisitée*, L'Atelier, 2008 (1987), 351 p.

- Daniel Nordman, *Frontières de la France : de l'espace au territoire, XVI^e-XIX^e siècle*, Gallimard, 1998, 644 p.
- Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Seuil, 2001 (1999), 307 p.
- Sylvain Venayre, *Les Origines de la France. Quand les historiens racontaient la nation*, Seuil, 2013, 448 p.

Faut-il participer au gouvernement ?

(1896 et 1900)

Le socialisme français est sorti exsangue de la répression de la Commune en 1871. Des militants se réorganisent sous l'égide de Jules Guesde (1845-1922) qui introduit en France une partie de la doctrine marxiste, jusqu'alors peu influente : l'internationalisme, l'idée collectiviste, l'ouvriérisme, la lutte des classes. En 1879, Guesde préside un congrès socialiste à Marseille, à l'origine de la fondation du Parti ouvrier. D'inspiration marxiste, le Parti ouvrier est aussi l'héritier de la tradition révolutionnaire blanquiste. Il s'appuie ainsi sur un appareil très organisé qui refuse résolument de s'associer aux républicains et de participer à un gouvernement « bourgeois ». Lors du grand banquet socialiste dit « de Saint-Mandé » le 30 mai 1896, qui rassemble presque toutes les tendances du socialisme, Alexandre Millerand (1859-1943) prononce un discours-programme d'union. D'abord député radical et proche de Clemenceau, Millerand regroupe autour de lui les « socialistes indépendants ». Millerand se montre convaincu que les changements économiques et sociaux doivent seulement passer par la voie du réformisme et non par la révolution. Mais accepter de participer au gouvernement ne doit pas signifier abandonner l'idéal collectiviste.

On a fait bien souvent le tableau de l'anarchie capitaliste ; il suffit, pour la caractériser d'un mot, de constater

que, dans ce régime, il n'y a de sécurité pour personne ; agriculteurs, commerçants, industriels, travailleurs intellectuels comme travailleurs manuels, sont livrés à tous les hasards. Mais c'est de cet excès même du mal que le collectivisme soutient que va jaillir le salut.

(Triple salve d'applaudissements.)

Le collectivisme, j'ai prononcé ce mot plein d'horreur, dont l'incantation magique doit faire se dresser contre nous les millions de travailleurs des villes et des champs que le socialisme ne suffit décidément pas à apeurer.

Je ne veux, de l'idée collectiviste, dire qu'une chose, c'est qu'elle n'est ni le produit de l'imagination d'un rêveur, ni le résultat de conceptions d'un philosophe, mais la constatation pure et simple des phénomènes qui se déroulent sous nos yeux. On ne fait pas, on ne fera pas le collectivisme ; il se fait chaque jour ; il est, passez-moi le mot, la sécrétion du régime capitaliste.

(Applaudissements répétés.)

Sous la double influence du progrès de la science, dont le développement du machinisme n'est que la traduction pratique, et de la concentration des capitaux, nous assistons à l'expropriation des petits propriétaires, à la dissociation du travail et de la propriété, à la constitution d'une féodalité nouvelle, qui, accumulant entre ses mains la propriété des instruments de production, deviendrait une lente, mais implacable progression, la maîtresse absolue de la vie économique, politique et morale du peuple tout entier, réduit par elle à cette forme moderne de l'esclavage qui s'appelle le salariat.

Eh bien ! le collectivisme proclame que le salariat ne sera pas plus éternel que ne l'ont été ces modes antérieures de la servitude et de l'exploitation humaine, qui se sont appelés l'esclavage et le servage !

Le collectivisme constate que le développement normal de la société capitaliste substitue à la propriété individuelle, condition et sauvegarde de la liberté, le

monopole tyrannique d'une minorité. Il ne se révolte point contre les constatations, il s'incline devant elles. Il ne prétend point remonter le cours des siècles, ni arrêter la transformation de l'humanité ; il se plie, au contraire, à ses règles, et puisque c'est une loi de l'évolution sociologique, que tous les moyens de production et d'échange passent de la forme de propriété individuelle à celle de propriété capitaliste, toute la prétention est qu'au fur et à mesure que se constituent ces immenses propriétés capitalistes, qui, sous leur rayonnement, dessèchent et tuent la petite propriété, la propriété individuelle, c'est qu'au fur et à mesure la propriété sociale se substitue à la propriété capitaliste.

(Applaudissements.)

[...] Et voici que, me semble-t-il, je touche du doigt le trait caractéristique du programme socialiste.

N'est pas socialiste, à mon avis, quiconque n'accepte pas la substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale à la propriété capitaliste.

Alexandre Millerand, « Discours de Saint-Mandé » (1896), dans Olivier Wieviorka et Christophe Prochasson, *La France du XX^e siècle*, Seuil, 2004 (1994), p. 120-121.

*

Millerand est le premier socialiste à entrer dans un gouvernement – le cabinet Waldeck-Rousseau en 1899. Son projet de loi, adopté en 1900, réduit le temps de travail quotidien de onze à dix heures. Très éloignée du guesdisme, la participation de Millerand au gouvernement divise profondément les socialistes. C'est dans ce contexte qu'à Lille, le 26 novembre 1900, un débat réunit Jules Guesde et Jean Jaurès, appelés à clarifier leur position respective devant les militants. Face à Guesde, Jaurès défend le principe de la participation. Guesdisme et jaurésisme, « deux méthodes » pour un même objectif.

« *Les deux méthodes* »

[...] (*Jules Guesde parle*) : Jaurès a eu raison également, lorsqu'il a commencé par vous fournir l'élément indispensable de tout jugement, lorsqu'il vous a rappelé la société actuelle divisée en classes nécessairement antagoniques et en lutte ; il a eu raison de vous dire que c'était en vous plaçant sur le terrain, le seul terrain socialiste, que vous pouviez vous prononcer entre lui et nous.

Seulement, à mon avis, il a été très imprudent en invoquant ce qu'il appelle un principe, et ce que j'appelle, moi, un fait : la lutte des classes. Oh ! il vous l'a très bien définie, il vous l'a montrée sévissant dans tous les ateliers, sur le terrain économique ; il vous l'a montrée comme moyen indispensable, le jour où elle est transportée et systématisée sur le terrain politique, pour en finir avec les classes, pour affranchir le travail et pour affranchir la société ; mais ensuite, il vous a dit : « Cette lutte de classes que nous venons de reconnaître positivement et de proclamer théoriquement, cette lutte de classes, nous allons commencer par la laisser de côté, comme ne pouvant pas déterminer notre conduite, notre politique, notre tactique de tous les jours. » De telle façon qu'il assimilait la lutte de classes au paradis des chrétiens et des catholiques, que l'on met si loin, si en dehors de tout, qu'il n'influe pas sur la vie quotidienne, ne dirigeant ni les volontés, ni les actes des chrétiens et des catholiques d'aujourd'hui, réduit qu'il est à un simple acte de foi dans le vide.

La lutte de classes, telle que l'a très bien définie Jaurès, si elle ne devait pas déterminer votre conduite de tous les jours, la politique de la classe ouvrière, la tactique nécessaire au prolétariat organisé en parti de classe, serait un mensonge et une duperie : elle est pour nous, elle doit être au contraire la règle de nos agissements de tous les jours, de toutes les minutes. (*Bravos vifs et répétés.*)

Les mots pour le dire	
Émile Pouget, « Le Sabotage », 19 septembre 1897	356
Le syndicalisme, pour une « société d'hommes libres »	
Fernand Pelloutier, « Lettre aux anarchistes » (1899)	359
Syndicalisme et socialisme	
Charte d'Amiens (1906)	362
La satire comme contre-pouvoir	
« Le Cartel des gauches », extrait du <i>Canard enchaîné</i> (1924)	365
Liturgies communistes	
Louis Aragon, <i>Les Cloches de Bâle</i> (1934)	368
Éduquer la jeunesse	
Pierre Mauroy, <i>Mémoires</i> (1951)	372
Le mendésisme	
Pierre Mendès France, « Discours d'investiture du 3 juin 1953 »	375
La fête de l'Huma	
Plan de La Courneuve (1960)	378
Révolte étudiante, révolution politique	
Robert Merle, <i>Derrière la vitre</i> (1970)	381
Tract (1968)	386
Le métier de militant	
Daniel Mothé, <i>Le Métier de militant</i> (1973)	390
Contestations et démocratie participative	
Nuit Debout, Extraits du compte Twitter de Mathilde Larère (2016)	394
<i>Bibliographie générale</i>	397
<i>Remerciements</i>	398
<i>Crédits</i>	399
<i>Index</i>	401
<i>Liste chronologique des textes</i>	407

Mise en page par
Pixellence/Meta-systems
59100 Roubaix

N° d'édition : L.01EHQN000927.N001
Dépôt légal : février 2017